

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

MERCREDI 30 JUN 2021 à 19h00

SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 24 juin 2021



Le Maire,
Sylvain BERRIOS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2021

ADMINISTRATION GENERALE

3. Saint-Maur, Ville d'initiatives solidaires
4. Autorisation donnée au Maire de signer un bail pour la mise à disposition des locaux situés 59 rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés
5. Modalités d'organisation des stages pendant les vacances scolaires "Maison du Numérique"
6. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Saint-Maur et la RATP concernant l'intervention des agents de la Police Municipale sur une partie du réseau Bus et Tram

FINANCES COMMUNALES

7. Compte de gestion de la Trésorière Principale Municipale pour l'exercice 2020
8. Compte administratif de l'exercice 2020 Budget principal
9. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 Budget principal
10. Budget supplémentaire 2021 Budget principal
11. Fixation de la limite de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
12. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2021)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

13. Bilan 2020 de la formation des élus

14. Actualisation des cadres d'emplois ouvrant droit au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
15. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) "Théâtre et cinémas de Saint-Maur"
16. Plan de formation pluriannuel de la Ville et du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés

URBANISME - AMENAGEMENT

17. Autorisation donnée au Maire de signer une nouvelle convention avec IDFM et la SGP relative aux modalités de financement de l'étude de pôle de Saint-Maur-Créteil dans le cadre du Grand Paris Express

DOMAINES

18. Autorisation donnée au Maire de signer les conventions entre Orange et la Ville pour le raccordement à la fibre optique de bâtiments communaux
19. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2020

20. Changement d'affectation d'un logement situé au 2ème étage de l'école élémentaire Champignol sise 2 rue Louis Maurice à Saint-Maur-des-Fossés

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

21. Convention d'objectifs et de financement de la CAF Prestation de service Accueils de loisirs (ALSH) extrascolaire.
22. Convention d'objectifs et de financement de la CAF Prestation de service Accueils de loisirs (ALSH) périscolaire et bonification Plan mercredi.
23. Attribution de Subvention aux Associations Sportives
24. Approbation de la convention type de mise à disposition des équipements sportifs communaux aux établissements scolaires de compétence non communale (collèges et lycées)

25. Maintien de la tarification et des modalités d'accès aux installations sportives municipales
26. Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles
27. Attribution de subventions de la commission Coup de Pouce et Bourse au Permis
28. Adaptation du règlement Coup de Pouce
29. Adaptation du règlement Bourse au Permis et du contrat de prestation avec les autos-écoles partenaires
30. Approbation du règlement type de la Color Loop

AFFAIRES CULTURELLES

31. Saint-Maur en poche 2021 : dotation du Prix de l'Essai

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

32. Ouverture d'une galerie éphémère au 34 avenue de la République
33. Projet de convention relative à l'organisation du Saint-Maur Foodtrucks Festival IV les 10, 11 et 12 septembre 2021

MARCHES PUBLICS

34. Attribution de l'appel d'offres relatif à la fourniture de livres

COMMUNICATIONS

35. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
36. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)